

DELEGATION DE SIGNATURE

GHT Somme Littoral Sud – Fonction Projets stratégiques

Amiens, le 15/03/2022

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1er septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du CHU d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du CHU d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 novembre 2015 nommant Monsieur Gérard STARK en qualité de Directeur Général Adjoint du C.H.U. d'Amiens à compter du 4 janvier 2016 ;

Vu la note de service n°08/2022 du 13 janvier 2022 annonçant l'arrivée de Monsieur Didier SAADA en qualité de directeur adjoint en charge du développement de la stratégie du Groupement Hospitalier de Territoire Somme Littoral Sud au sein de l'équipe de direction du CHU d'Amiens à compter du 17 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date 6 janvier 2022 plaçant Monsieur Didier SAADA, directeur d'hôpital (hors classe) en position de mise à disposition, à temps plein, auprès du CHU Amiens-Picardie, pour une durée d'un an à compter du 20 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 février 2022 confirmant la nouvelle affectation de Monsieur Didier SAADA, Directeur d'hôpital (hors classe), au CHU Amiens-Picardie, au Centre Hospitalier de Doullens et au Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier-Roye en qualité de directeur adjoint chargé de mission des projets stratégiques du Groupement Hospitalier de Territoire « Somme Littoral Sud » ;

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Didier SAADA, directeur adjoint chargé de mission des projets stratégiques du Groupement Hospitalier de Territoire Somme Littoral Sud à l'effet de signer

au nom de la Directrice Générale du CHU d'Amiens, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Somme Littoral Sud :

- 1.1 Tous les documents inhérents à la préparation du projet médico-soignant partagé du Groupement Hospitalier de Territoire Somme Littoral Sud à l'exception des documents suivants :
- Les marchés publics
 - L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux), au-delà du seuil défini réglementairement pour les marchés de procédures adaptées de fournitures et de services
 - Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
 - Les sanctions disciplinaires
- 1.2 Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction de la Recherche et de l'Innovation à l'exception :
- Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère...)
 - Des courriers adressés à la Préfecture
 - Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
 - Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du Conseil de surveillance
 - Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
 - Des courriers adressés au Président de la C.M.G.
 - Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. de médecine ou aux directeurs des autres U.F.R.
 - Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

Article 2 : La signature de l'agent visé figurant sur la présente décision devra être précédée de la mention :

« Pour la Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie, établissement support du GHT Somme Littoral Sud et par délégation, le directeur adjoint chargé de mission des projets stratégiques du GHT Somme Littoral Sud ».

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier SAADA, délégation de signature est donnée dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 de la présente décision à Monsieur Gérard STARK, Directeur Général Adjoint du Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie.

Article 4 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

Article 5 : Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation de Monsieur Didier SAADA aux fonctions de directeur adjoint chargé de mission des projets stratégiques du Groupement Hospitalier de Territoire « Somme Littoral Sud » ; elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.

Le Directeur Adjoint,



Didier SAADA

La Directrice Générale,



Danielle PORTAL

Le Directeur Général Adjoint,



Gérard STARK